



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 13 novembre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1

RÉSOLUTION 2023-11-229
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2

RÉSOLUTION 2023-11-230
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et du procès-verbal de correction du 31 octobre 2023
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2023
 - 6.2. Autorisation de paiement de factures
 - 6.3. Dépôt des états comparatifs
 - 6.4. Adoption du règlement numéro 2023-554 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaires
 - 6.5. Adoption du règlement numéro 2023-555 relatif à l'augmentation du fonds de roulement
 - 6.6. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

- 6.7. Renouvellement des contrats d'assurances pour l'année 2024
 - 6.8. Lettre d'entente numéro 2023-02 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4450
 - 6.9. Confirmer l'embauche de madame Julie St-Denis à titre de coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire
 - 6.10. Embauche de monsieur Denis Pageault, à titre de pompier à temps partiel
 - 6.11. Achat d'un véhicule hybride pour les différents services de la Municipalité
 - 6.12. Nomination de madame Kim Hut, à titre de directrice de l'urbanisme et des travaux publics
 - 6.13. Date de présentation du budget pour l'année financière 2024
7. Sécurité publique
- 7.1. Entériner le mandat à la firme Dec Enviro pour l'étude géotechnique – agrandissement de caserne et garage
 - 7.2. Entériner le mandat à la firme Dec Enviro pour l'ingénierie des matériaux
 - 7.3. Avenant 1 à l'entente relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
 - 7.4. Autorisation de l'achat de masques respiratoires pour le service d'incendie
 - 7.5. Vente du camion-citerne de marque Ford, modèle L8000, année 1991
 - 7.6. Autorisation de paiement et décompte no. 1 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
8. Travaux publics et hygiène du milieu
- 8.1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024
 - 8.2. Adoption du budget du Complexe environnemental de la Rouge 2024
 - 8.3. Résolution d'intention pour prolongation de l'entente avec le Complexe Environnemental de la Rouge
 - 8.4. Approbation des jours et heures d'ouverture de l'écocentre pour l'année 2024
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
10. Loisirs, culture et vie communautaire
- 10.1 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de réfection du terrain de tennis municipal
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

3 **RÉSOLUTION 2023-11-231**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2023 ET DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DU 31 OCTOBRE 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et le procès-verbal de correction du 31 octobre 2023, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 **Maire**

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 **RÉSOLUTION 2023-11-232**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES DÉPENSES DU MOIS
D'OCTOBRE 2023

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des dépenses pour le mois d'octobre 2023, au montant de 239 289,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 **RÉSOLUTION 2023-11-233**
APPROBATION DE PAIEMENT DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement aux fournisseurs suivants

Fournisseur	Montant
L'arsenal	4 999,98 \$
Ste-Agathe Alliance Ford.	4 409,12 \$
Recyclage Jorg inc.	1 517,67 \$
Société en commandite Xylem Canada	5 263,69 \$
Réal Huot (pièces aqueduc)	4 297,75 \$
Rona Deslongchamps (armoires-comptoir garderie)	2 340,53 \$
Groupe Laverdure (travaux supp. garderie)	13 186,32 \$
	36 015.06 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

6.3

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à la Loi, le directeur général et greffier trésorier, dépose au conseil des états comparatifs.

6.4

**RÉSOLUTION 2023-11-234
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-554 PORTANT SUR LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS AINSI QUE SUR LE CONTRÔLE ET
LE SUIVI BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-554 portant sur la délégation de pouvoirs ainsi que sur le contrôle et le suivi budgétaires, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5

**RÉSOLUTION 2023-11-235
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-555 RELATIF À
L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement numéro 2023-555 relatif à l'augmentation du fonds de roulement, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.6

**RÉSOLUTION 2023-11-236
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024;

15 janvier	12 février
11 mars	8 avril
13 mai	10 juin
8 juillet	12 août
9 septembre	15 octobre
11 novembre	9 décembre



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

Les séances se tiendront le 2^e lundi du mois, sauf pour les mois suivants : janvier (la séance se tiendra le 3^e lundi du mois) et octobre (la séance se tiendra le 2^e mardi du mois).

Les séances débuteront à 19h et auront lieu à la salle du Conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville à L'Ascension.

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.7 **RÉSOLUTION 2023-11-237**
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR
L'ANNÉE 2024

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser le renouvellement des contrats d'assurances avec FQM Assurances (Fonds d'assurance des municipalités du Québec), pour l'année 2024 au montant de 43 201,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.8 **RÉSOLUTION 2023-11-238**
LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2023-02 AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4450

CONSIDÉRANT le projet de la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4450 relative à un changement de statut d'emploi pour l'employé numéro 8.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer la lettre d'entente 2023-02 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4450, portant sur le changement de statut d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.9 **RÉSOLUTION 2023-11-239**
CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MADAME JULIE ST-DENIS, À
TITRE DE COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de madame Julie St-Denis, une période de probation était prévue (résolution 2023-04-073);

CONSIDÉRANT que madame Julie St-Denis satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

de confirmer madame Julie St-Denis, au poste de coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.10 **RÉSOLUTION 2023-11-240**
EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS PAGEAULT, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher monsieur Denis Pageault à titre de pompier à temps partiel, à compter du 13 novembre 2023 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'AUTORISER cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'APPLIQUER la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.11 **RÉSOLUTION 2023-11-241**
ACHAT D'UN VÉHICULE HYBRIDE POUR LES DIFFÉRENTS
SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le véhicule de marque Mazda Tribute, année 2011, par les différents services de la municipalité;

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour l'achat d'un véhicule utilitaire hybride;

CONSIDÉRANT que le véhicule est hybride, une subvention gouvernementale de 10 000 \$ sera affectée au coût total du véhicule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter la soumission, en date du 30 octobre 2023, de Blainville Mitsubishi pour l'achat d'un véhicule hybride de marque Mitsubishi Outlander PHEV LE 2024, au montant de 62 895.93 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER à la réduction du coût d'achat, la subvention gouvernementale au montant de 10 000 \$;

D'AUTORISER le directeur général à procéder au paiement à la livraison du véhicule et à signer les documents nécessaires à la transaction;

D'AUTORISER un emprunt au fonds de roulement du montant net de la dépense pour une période de cinq ans, le premier versement sera en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

6.12 **RÉSOLUTION 2023-11-242**
NOMINATION DE MADAME KIM HUT, À TITRE DE DIRECTRICE
DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de nommer madame Kim Hut au poste de directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à compter du 15 janvier 2024;

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.13 **RÉSOLUTION 2023-11-243**
DATE DE PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2024

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget pour l'année financière 2024 et du programme triennal d'immobilisations, aura lieu le lundi 18 décembre 2023, à 19h00, et se tiendra à la salle du conseil située à l'arrière du bâtiment de la bibliothèque au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.1 **RÉSOLUTION 2023-11-244**
ENTÉRINER LE MANDAT À LA FIRME DEC ENVIRO POUR
L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – AGRANDISSEMENT DE CASERNE
ET GARAGE

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Dec Enviro pour l'étude géotechnique de l'agrandissement de la caserne et le garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'entériner l'offre de services de la firme Dec Enviro pour l'étude géotechnique – agrandissement de caserne et garage, et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.2 **RÉSOLUTION 2023-11-245**
ENTÉRINER LE MANDAT À LA FIRME DEC ENVIRO POUR
L'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – AGRANDISSEMENT DE
CASERNE ET GARAGE

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Dec Enviro pour l'ingénierie des matériaux pour l'agrandissement de la caserne et le garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'entériner l'offre de services de la firme Dec Enviro pour l'ingénierie des matériaux et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

7.3

**RÉSOLUTION 2023-11-246
ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU
SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE
LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT la conclusion de l'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT la signature de ladite entente par toutes les parties;

CONSIDÉRANT les demandes de la table technique des 5 octobre 2022 et 4 avril 2023 afin de prévoir des modifications dont notamment la création d'une grille de remboursement pour le véhicule qui tracte les équipements tenant compte du prix de l'essence, du nombre de pompiers requis lors d'une intervention ainsi que le remboursement des avantages sociaux des pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sécurité incendie et civile de la MRC d'Antoine-Labelle du 13 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de L'Ascension a pris connaissance de cet addenda et que les parties souhaitent donc modifier certaines dispositions de l'Entente;

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'autoriser le maire et le directeur général greffier trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de L'Ascension l'Avenant 1 de ladite Entente, ainsi que tout document nécessaire à la conclusion de celle-ci ou en lien avec celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.4

**RÉSOLUTION 2023-11-247
AUTORISATION DE L'ACHAT DE MASQUES RESPIRATOIRES
POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'achat de masques respiratoires pour le service au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.5

**RÉSOLUTION 2023-11-248
VENTE DU CAMION-CITERNE DE MARQUE FORD, MODÈLE
L8000, ANNÉE 1991**

CONSIDÉRANT la vente du camion-citerne de marque Ford, modèle L8000, année 1991, suivant la résolution 2023-08-166;

CONSIDÉRANT la seule offre déposée à la date limite;



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter l'offre de Déneigement Christian Gareau au montant de 4 200,99 \$ plus les taxes applicables pour l'achat du camion-citerne de marque Ford, modèle L8000 1991.

Le véhicule est vendu tel quel.

D'AUTORISER monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal, à procéder au transfert dudit véhicule à la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.6

**RÉSOLUTION 2023-11-249
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 1 À
L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION –
PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET
RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 1 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le décompte no. 1 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 111 548.75 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.1

**RÉSOLUTION 2023-11-250
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À
2024**

CONSIDÉRANT que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2023-11-251
ADOPTION DU BUDGET DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE
LA ROUGE 2024**

CONSIDÉRANT que le Complexe environnemental de la Rouge a adopté son budget 2024, le 25 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que la municipalité de L'Ascension approuve le budget 2024 de la Régie intermunicipale de la Rouge, au montant de 6 583 615,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.3

**RÉSOLUTION 2023-11-252
RÉSOLUTION D'INTENTION POUR PROLONGATION DE
L'ENTENTE AVEC LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA
ROUGE**

CONSIDÉRANT qu'aux termes d'une entente intervenue le 14 mars 2022, les



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

municipalités membres de la Régie se sont entendues afin de maintenir son existence et ont reconnu l'importance de maintenir ses activités relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire des municipalités membres pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'un garage s'est effondré en juillet 2022 et qu'il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction d'un nouveau garage;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions à l'obtention de cette aide financière est que l'entente intermunicipale ait une durée de quinze ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Claude Bélanger et résolu que la municipalité de L'Ascension signifie son accord pour prolonger la durée de ladite entente jusqu'en 2039.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.4

**RÉSOLUTION 2023-11-253
APPROBATION DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE
L'ÉCOCENTRE POUR L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que pour l'année 2024, l'écocentre sera ouvert aux jours et heures suivants :

Mois	Vendredi 8h à 12h	Samedi 8h30 à 12h30
Mai	10	25
Juin	7	15
	28	
Juillet	5	20
	12	
Août	9	17
	30	
Septembre	27	14
Octobre	25	19

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.1

**RÉSOLUTION 2023-11-254
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES
RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) POUR
LE PROJET DE RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT le projet de réfection du terrain de tennis municipal;



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

CONSIDÉRANT que le projet pourrait être admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que la municipalité de L'Ascension autorise la présentation du projet de réfection du terrain de tennis au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de L'Ascension à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la municipalité de L'Ascension désigne madame Julie St-Denis, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

- 11 CORRESPONDANCE**
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 RÉSOLUTION 2023-11-255
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier



Séance ordinaire
du 13 novembre 2023

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire